

Le 13 janvier 2005

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 05-02

**Prolongation du délai d'utilisation des fonds de 2004 par le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques**

LE CONSEIL :

NONOBTANT les paragraphes 5(3) et 5(4) des *Règles de gestion financière* de la Commission de coopération environnementale (CCE);

DÉCIDE, PAR LES PRÉSENTES, de prolonger au-delà du 28 février 2005, et ce, jusqu'au 31 mars 2005, le délai d'utilisation des fonds engagés le 31 décembre 2004 en prévision de la réunion que le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques tiendra à San Diego, en Californie, du 16 au 18 mars 2005.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

---

Judith E. Ayres  
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

---

José Manuel Bulás  
Gouvernement des États-Unis du Mexique

---

Norine Smith  
Gouvernement du Canada